



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Bureau de maîtrise d'œuvre de Rennes

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT N°2 - ST 01

TRAVAUX PRELIMINAIRES VRD – GROS OEUVRE

**Etablissement ingénieur GENERAL WILTZ
2e RMAT**

Opération COSI n°468069

Rénovation du bâtiment 044

Mai 2026



**Nord-Ouest
Rennes**

**Bureau de Maîtrise d'œuvre
ASC 2 Marc RUCET
02 23 35 27 53
marc.rucet@intradef.gouv.fr**

Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par	Nature / Motif de l'évolution
A	26/05/2026	M. RUCET	C. RATEAU	J.-M. LECLERC	
B					

LOT N°2 - ST 01 TRAVAUX PRELIMINAIRES - VRD – GROS OEUVRE
--

TABLE DES MATIERES

1.	DEFINITION DES TRAVAUX	3
1.1	DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX	3
1.2	LIMITES DE PRESTATIONS.....	3
1.3	DOCUMENTS A FOURNIR.....	4
2.	TRAVAUX PRELIMINAIRES.....	4
2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	4
2.2	DEPOSE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	4
2.3	DEPOSE ET DEMOLITION DU GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE.....	4
2.4	EVACUATION DES PRODUITS DE DEMOLITION	4
3.	TRAVAUX DE VRD	5
3.1	RESEAU D'EVACUATION DES EAUX USEES	5
3.2	RESEAU D'ALIMENTATION DE GAZ :	6
3.3	TRAVAUX SUR LE RESEAU EP	7
4.	TRAVAUX DE GROS OEUVRE	7
4.1	OBTURATION ET REDUCTION DES OUVERTURES.....	7
4.2	TRAITEMENT DE LA FISSURATION DES MURS EXTERIERURS	8
4.3	RAILS DE GUIDAGE DES PORTES	8
4.4	SEUILS DES PORTES EXTERIEURES	8
5.	EVACUATION DES PRODUITS DE DEMOLITION.....	8
6.	CONTROLES ET ESSAIS.....	8

SECTION TECHNIQUE N°01 : TRAVAUX PRELIMINAIRES – VRD – GROS OEUVRE

1. DEFINITION DES TRAVAUX

1.1 Description sommaire des travaux

Les travaux objet de la présente section technique concernent les travaux préparatoires suivants :

- Mise en œuvre d'un réseau d'évacuation des eaux usées, raccordé sur le réseau existant extérieur,
- Réalisation d'un raccordement au réseau gaz situé à l'extérieur,
- Travaux sur le réseau EP,
- Dépose des rails de guidage des portes,
- Obturation et réduction des ouvertures,
- Seuils des portes extérieures,
- Traitement des trous et de la fissuration des murs extérieurs.

Aussi, le titulaire du marché donnera en période de préparation les besoins respectifs en installations de chantier pour l'établissement du plan d'installation de chantier (PIC) qui sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre. Les renseignements mentionnés seront au minimum :

- La surface au sol nécessaire ;
- Les dates d'occupation ;
- Les besoins en eau, électricité ;
- Les besoins et les observations diverses.
- Coordonnées des entreprises sous-traitantes

1.2 Limites de prestations

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages et inconvénients que pourrait engendrer son intervention sur les ouvrages situés dans la zone de travaux et sa périphérie. Pour ce faire :

- Un état des lieux contradictoire du bâtiment et ses abords sera effectué avant prise en charge des installations de chantier.
- Prendre toutes dispositions pour limiter les gênes et nuisances : bruits, poussière, boue.
- L'entretien et le maintien en l'état des voies d'accès au chantier ainsi que l'alimentation générale sera également à la charge du titulaire.
- L'entretien et le maintien en l'état des clôtures (continuité et stabilité), de la signalétique de chantier.
- L'entrée de ces zones clôturées devront être cadenassé en dehors des phases d'activité et une clé sera laissée à disposition de l'officier de sécurité.
- S'il s'avère que la vie du chantier génère un déplacement de la base vie ; celui-ci sera réalisé au frais de l'entreprise de gros œuvre.
- L'adjudicataire maintiendra un état de propreté suffisant l'ensemble des locaux mis à sa disposition.
- Tous les anomalies et dysfonctionnement électriques seront signalés à l'adjudicataire du lot N°1 et à la maîtrise d'œuvre. Les premières mesures de sécurité ou de sauvegarde sont à la charge de l'entreprise utilisatrice.
- L'entreprise devient entièrement responsable de ses installations de chantier ; elle devra maintenir en permanence les lieux et les abords parfaitement propres.
- Prise en compte de l'intégralité des installations de chantier mises en œuvre par le lot N°3, comprenant :
 - Clôtures périphériques au chantier
 - Un parking,
 - Une zone vie (bloc sanitaire, vestiaires)
 - Une zone bureau, salle de réunion.
 - Une zone de stockage
 - Une zone bennes pour les déchets

- Les consignations électriques et fluides.

Les prestations comprennent également :

- Les études d'exécution.
- Les notes de calculs.
- Les plans d'exécution et de détail.
- Les plans de récolement.

1.3 Documents à fournir

Plans informatique d'attachement des ouvrages exécutés (DOE) au format DGN (Microstation), conformes à la gestion des calques utilisés par le service infrastructure :

- Ces informations seront transmises en 4 exemplaires (2 exemplaires papiers et 2 exemplaires CLE USB).
- Les documents cités à l'article 40 du CCAG.

2. TRAVAUX PRELIMINAIRES

2.1 Travaux préparatoires

Avant toutes déconstructions et interventions sur les réseaux fluides électricité, chauffage, froid, le titulaire devra :

- S'assurer que les réseaux existants sont bien interrompus.
- Faire effectuer si nécessaire les coupures des adductions à ses frais.
- Garantir tout ou partie d'ouvrage devant être conservé.
- Garantir les tiers contre tous risques d'accidents (chutes de matériaux...) par tous moyens appropriés (clôtures, bâches...).
- Assurer toute signalisation préventive des travaux.

2.2 Dépose des installations électriques

Les travaux concernent la dépose des installations électriques suivant :

- Purge de la câblerie, des disjoncteurs et de l'appareillage des installations pour chargeurs ;
- Dépose des luminaires et câblerie d'alimentation sous charpente ;
- Dépose de la câblerie, des disjoncteurs et de l'appareillage de l'ancien dispositif pour air sec ;
- Purge des dispositifs de barrières immatérielles ;
- Purges des installations d'alarme incendie

Un traitement sanitaire sera réalisé dans l'ensemble du volume concerné par les travaux, avant toute intervention (désinfection, dératisation, désinsectisation, etc.).

A noter qu'il sera conservé l'intégralité de l'installation électrique des bureaux situés au niveau de la façade Nord.

2.3 Dépose et démolition du gros œuvre et second œuvre

Au niveau de l'ensemble composé des locaux 014 et 013 :

- La dépose des éléments sanitaires compris réseaux AEP, ECS et EU
- Dépose des cloisons et menuiserie intermédiaires
- La mise à nu des murs intérieurs qui sont actuellement recouverts de toile de verre peinte ou de peinture, ou d'une cloison.
- La mise à nu des plafonds.
- La dépose de l'appareillage électrique, de l'éclairage ainsi que les réseaux d'alimentation.
- La dépose des menuiseries (portes et fenêtres).
- Dépose des plinthes

Au niveau de la plateforme de l'étage :

- Dépose du garde-corps.
- Dépose de la menuiserie y compris dormant, située à l'est du local 112.

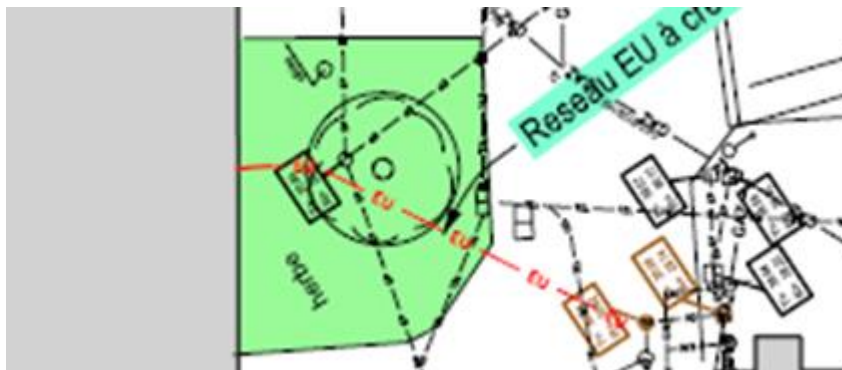
2.4 Evacuation des produits de démolition

Le titulaire devra l'enlèvement de tous les gravats résultant de ses déconstructions. Les produits de déconstruction, les déchets recyclables et non recyclables seront triés avant leur évacuation à la décharge. Le titulaire du marché devra respecter les prescriptions du présent CCTP ainsi que les textes suivants, Recommandations T2-2000 relatives à la gestion des déchets (juin 2000) et son annexe 3.

3. TRAVAUX DE VRD

3.1 Réseau d'évacuation des eaux usées

Le titulaire devra les travaux de VRD et de raccordement pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées permettant de collecter l'évacuation des sanitaires et WC de la partie sanitaire.



Terrassement, fouilles et remblais :

Les côtes de nivellement se réfèrent aux côtes du Nivellement Général de la France (NGF). L'Entrepreneur sera tenu de procéder lui-même et sous sa responsabilité, en présence du Maître d'œuvre, au piquetage des ouvrages. Il devra avoir préalablement reconnu les terrains, vérifie l'exactitude (si ceux-ci figurent dans le dossier) des renseignements qui sont réputés indicatifs.

La réalisation des tranchées sera conforme à la norme NF P 98-331 août 2020 et à l'article 5.3. du fascicule 70 du CCTG.

Les travaux comprennent :

- Découpe propre des revêtements de sol en enrobé pour délimitation parfaite des zones démolies au droit de celles conservées
- Les parties courbes seront réalisées par facettes régulières de 1.00ml
- Le sciage de l'enrobé permettra un calage précis des nouvelles bordures de délimitation en raccordement sur l'enrobé existant conservé.
- Les découpes seront faites immédiatement avant la reprise des enrobés.
- Dans le cas où la reprise immédiate est impossible, l'Entreprise aura à sa charge la protection des arêtes après découpe et pendant toute la durée des travaux, afin que le raccord réalisé après coup soit parfaitement rectiligne et net sans épaufrure.

Les fouilles seront protégées conformément aux dispositions prévues à l'article 5.3 du fascicule 70, afin d'assurer la sécurité du personnel et pour prévenir tous les éboulements. Aussi, les dispositions seront conformes aux prescriptions prévues par la législation du travail.

Sauf spécifications contraires explicites ci-après, il est spécifié que dans le cas de présence d'eau (eaux de ruissellements extérieurs ou eaux survenant par les parois ou par le fond), l'Entrepreneur devra en assurer l'épuisement et l'évacuation et prendre toutes dispositions utiles sans que ces prestations puissent donner lieu à un supplément de prix. Le déversement de ces eaux s'effectuera dans les caniveaux, fossés ou tout ouvrage existant à proximité du chantier.

Le fond de fouille sera recouvert d'une épaisseur de 10 cm de sable B5 avant la pose du collecteur. Les fouilles seront remblayées en sable B5 jusqu'au niveau supérieur de la canalisation augmentée de 10 cm. Un grillage avertisseur de couleur normalisée sera posé 10 cm au-dessus de la canalisation.

Le remblayage des tranchées sera réalisé conformément à la norme NF P 98-331.

Canalisations :

Les canalisations répondent aux normes françaises homologuées suivantes : normes NF EN 1401-1, NF EN ISO 3126 et aux classes de rigidité CR8 minimum.

Les éléments sont posés obligatoirement "au laser" à partir de l'aval. Les tuyaux portent sur toute la longueur du corps et non sur les bagues et collets. L'assemblage est exécuté conformément aux prescriptions du fournisseur.

La vérification planimétrique et altimétrique de la pose sera faite, au moins tous les 10 m, avant le remblaiement complet de la fouille. Le nettoyage des canalisations principales avant la réception du réseau est obligatoire et reste à la charge de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit remédier à toute anomalie constatée lors des essais. Après son intervention, un nouvel essai est réalisé.

Un regard de visite est à mettre en œuvre sur le réseau au niveau de la sortie du bâtiment. Les regards de visite sont en éléments fabriqués en usine, y compris l'élément de fond à joints incorporés à la fabrication.

Le regard sera posé sur un fond de fouille compacté sur une couche de propreté en sable. Les parois verticales comporteront un revêtement étanche incorporé à la fabrication ou seront étanches par la nature de leur matériau. Le regard de visite sera muni d'un couvercle adapté.

Le branchement est effectué à l'aide d'une culotte, d'un té ou d'un raccord de piquage, avec joints d'étanchéité incorporés. Les branchements sur collecteur seront réalisés par des ensembles de raccordement culotte-coude pour faciliter l'hydraulique.

Il sera procédé à un test d'étanchéité des réseaux sur l'ensemble des canalisations de type gravitaire selon la norme EN 1610 de Décembre 1997 (conditions d'essai : LC 100 mB) et des regards.

Voirie en enrobé :

Il sera exécuté les travaux suivants, et toutes autres suggestions permettant de s'adapter à l'environnement

- Mise en œuvre sur la couche de forme,
- 1 couche de réglage GNT 0/31.5mm de classe D2
- 1 couche d'imprégnation à l'émulsion bitume 65%, à raison de 600 g/m²,
- 1 couche de roulement BBSG 0/10mm.
- Les enrobés seront parfaitement fermés et aucune ségrégation de granulats ne devra apparaître.
- Les joints de raccord d'enrobés seront limités le plus possible et seront sciés à l'outil diamant et encollés à l'émulsion de bitume avant mise en œuvre du tapis suivant.
- Après refroidissement de l'enrobé, le joint de la couche de roulement supérieure sera sablé de façon à évacuer le surplus d'émulsion bitume.
- Tous les joints de raccord seront parfaitement rectilignes.

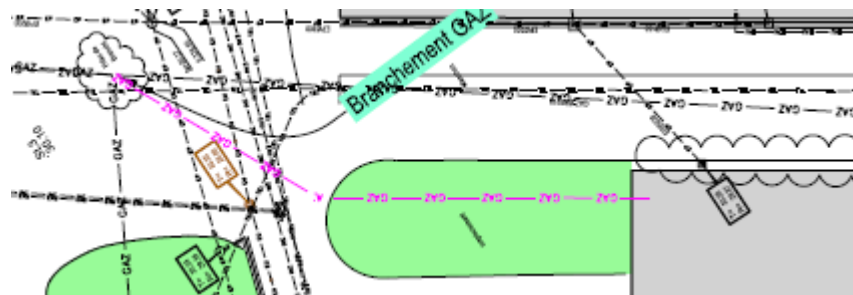
Nota : Les tampons, grilles de regards, bouches à clef diverses, etc. seront mis à niveau avant tirage du tapis de finition. Les mises à niveau après coup, avec découpe et raccord d'enrobés sont proscrites et feront l'objet de réfections.

Les enrobés seront parfaitement fermés et aucune ségrégation de granulats ne devra apparaître.

Compactage soigné des différentes couches pour obtention d'une planéité parfaite.

3.2 Réseau d'alimentation de gaz :

Le titulaire devra les travaux de VRD et de mise en œuvre d'un fourreau destiné à l'alimentation de gaz, raccordé au réseau existant.



Terrassement, fouilles et remblais :

Les côtes de nivellement se réfèrent aux côtes du Nivellement Général de la France (NGF). L'Entrepreneur sera tenu de procéder lui-même et sous sa responsabilité, en présence du Maître d'œuvre, au piquetage des ouvrages. Il devra avoir préalablement reconnu les terrains, vérifie l'exactitude (si ceux-ci figurent dans le dossier) des renseignements qui sont réputés indicatifs.

La réalisation des tranchées sera conforme à la norme NF P 98-331 août 2020 et à l'article 5.3. du fascicule 70 du CCTG.

Les travaux comprennent :

- Découpe propre des revêtements de sol en enrobé pour délimitation parfaite des zones démolies au droit de celles conservées
- Les parties courbes seront réalisées par facettes régulières de 1.00ml
- Le sciage de l'enrobé permettra un calage précis des nouvelles bordures de délimitation en raccordement sur l'enrobé existant conservé.
- Les découpes seront faites immédiatement avant la reprise des enrobés.
- Dans le cas où la reprise immédiate est impossible, l'Entreprise aura à sa charge la protection des arêtes après découpe et pendant toute la durée des travaux, afin que le raccord réalisé après coup soit parfaitement rectiligne et net sans épaufrure.

Les fouilles seront protégées conformément aux dispositions prévues à l'article 5.3 du fascicule 70, afin d'assurer la sécurité du personnel et pour prévenir tous les éboulements. Aussi, les dispositions seront conformes aux prescriptions prévues par la législation du travail.

Sauf spécifications contraires explicites ci-après, il est spécifié que dans le cas de présence d'eau (eaux de ruissellements extérieurs ou eaux survenant par les parois ou par le fond), l'Entrepreneur devra en assurer l'épuisement et l'évacuation et prendre toutes dispositions utiles sans que ces prestations puissent donner lieu à un supplément de prix. Le déversement de ces eaux s'effectuera dans les caniveaux, fossés ou tout ouvrage existant à proximité du chantier.

Le fond de fouille sera recouvert d'une épaisseur de 10 cm de sable B5 avant la pose du collecteur. Les fouilles seront remblayées en sable B5 jusqu'au niveau supérieur de la canalisation augmentée de 10 cm. Un grillage avertisseur de couleur normalisée sera posé 10 cm au-dessus de la canalisation.

Le remblayage des tranchées sera réalisé conformément à la norme NF P 98-331.

Fourreaux :

Les fourreaux seront sans interruption et répondront aux normes homologuées.

La vérification planimétrique et altimétrique de la pose sera faite, au moins tous les 10 m, avant le remblaiement complet de la fouille.

Un regard de visite est à mettre en œuvre sur le réseau au niveau de la jonction des réseaux. Les regards de visite sont en éléments fabriqués en usine, y compris l'élément de fond à joints incorporés à la fabrication. Le regard sera posé sur un fond de fouille compacté sur une couche de propreté en sable. Les parois verticales comporteront un revêtement étanche incorporé à la fabrication ou seront étanches par la nature de leur matériau. Le regard de visite sera muni d'un couvercle en fonte.

Voirie en enrobé :

Il sera exécuté les travaux suivants, et toutes autres suggestions permettant de s'adapter à l'environnement

- Mise en œuvre sur la couche de forme,
- 1 couche de réglage GNT 0/31.5mm de classe D2
- 1 couche d'imprégnation à l'émulsion bitume 65%, à raison de 600 g/m²,
- 1 couche de roulement BBSG 0/10mm.
- Les enrobés seront parfaitement fermés et aucune ségrégation de granulats ne devra apparaître.
- Les joints de raccord d'enrobés seront limités le plus possible et seront sciés à l'outil diamant et encollés à l'émulsion de bitume avant mise en œuvre du tapis suivant.
- Après refroidissement de l'enrobé, le joint de la couche de roulement supérieure sera sablé de façon à évacuer le surplus d'émulsion bitume.
- Tous les joints de raccord seront parfaitement rectilignes.

Nota : Les tampons, grilles de regards, bouches à clef diverses, etc. seront mis à niveau avant tirage du tapis de finition. Les mises à niveau après coup, avec découpe et raccord d'enrobés sont proscrites et feront l'objet de réfections.

Les enrobés seront parfaitement fermés et aucune ségrégation de granulats ne devra apparaître.

Compactage soigné des différentes couches pour obtention d'une planéité parfaite.

3.3 Travaux sur le réseau EP

Le titulaire devra le nettoyage du réseau EP situé au nord du bâtiment 044.

Il devra la mise en œuvre de grilles permettant le passage de la descente dans les regards collecteurs.

Au sud du bâtiment, un nettoyage haute pression de la noue, compris bas des murs, est à prévoir.

L'étanchéité de la noue est à reprendre sur l'ensemble de sa surface à l'aide d'un produit adapté de type résine.

4. TRAVAUX DE GROS OEUVRE

4.1 Obturation et réduction des ouvertures

La présente section technique devra :

- L'obturation à l'aide d'une élévation en parpaings des portes pour accès des véhicules numéro 05 et 06.
- L'obturation à l'aide d'une élévation en parpaings des ouvertures issues des verrières extérieures.
- La réduction latérale des portes pour accès véhicules numéro 04, 08 et 07, pour permettre la mise en œuvre de systèmes de portes d'une hauteur de 4.5m et d'une largeur de 4.5m.
- L'ensemble des travaux comprend à titre général les éventuels ouvrages de reprises de charges rendu nécessaire suite aux études d'exécution et de stabilité.
- La réalisation des bandes de redressement, glacis, chainages nécessaire pour la mise en oeuvre des menuiseries.



4.2 Traitement de la fissuration des murs extérieurs

La présente ST devra le traitement, par reprises au mortier, des fissures existantes sur les parois verticales du côté intérieur et extérieur des mur de l'enveloppe, comprenant la passivation des aciers découverts. L'ensemble des trous ou traces de chocs est aussi à traiter.

4.3 Rails de guidage des portes

L'ensemble des rails de guidage des portes d'accès aux véhicules sont à déposer avec soins et à évacuer. Il conviendra de combler le volume laissé par du béton, avec une finition lissée.

4.4 Seuils des portes extérieures

Pour les portes d'accès des véhicules et les portes d'évacuation, le titulaire devra la mise en œuvre de seuils maçonnés, comprenant une pente vers l'extérieur.

5. EVACUATION DES PRODUITS DE DEMOLITION

Le titulaire devra l'enlèvement de tous les gravats résultant de ses déconstructions. Les produits de déconstruction, les déchets recyclables et non recyclables seront triés avant leur évacuation à la décharge.

Le titulaire du marché devra respecter les prescriptions de la ST 06, de ce même lot.

6. CONTROLES ET ESSAIS

Le titulaire du marché devra respecter les prescriptions de la ST 05, de ce même lot.

-.*-*-*-. FIN DU DOCUMENT -*-*-*-.